



# REGLEMENT EDUCAPCITY

# **Etape CAPITALE - PARIS**

L'objectif de ce règlement est de vous aider à préparer, dans les meilleures conditions, votre participation à l'étape Capitale EDUCAP CITY. Lisez-le attentivement car certains points vous sembleront mineurs mais prendront toute leur importance le jour de l'évènement.

A noter qu'il est impossible de rédiger des règles pour toutes les situations. La direction de course reste donc la seule autorité compétente habilitée à interpréter et statuer sur les différents cas de figure qui pourraient intervenir lors de l'événement.

Pour tout renseignement concernant l'interprétation du règlement, veuillez contacter educapcity.capitale@capsaaa.net

#### 1. ORGANISATION

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisatrice conformément à la législation.

Le programme peut être sujet à des modifications ou annulation, sans obligation pour l'organisateur d'en faire part préalablement aux concurrents, villes et structures responsables (conditions météorologiques, sécurité...).

## 2. PARTICIPANTS ET EQUIPES

### 2.1. Conditions de participation

Les enfants doivent impérativement être scolarisés en CM1, CM2, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>. Tout enfant suspecté ne pas être dans cette tranche et n'ayant pas sa pièce d'identité pour justifier son âge, sera automatiquement disqualifié et son équipe sera exclue de la compétition. De plus, tous les frais engagés pour cette équipe par CAPSAAA seront à rembourser par le responsable du groupe.

#### 2.2. Composition des équipes

Chaque équipe doit être constituée de 6 enfants et d'un encadrant majeur (ou titulaire du BAFA) et responsable, qui ne doivent en aucun cas se séparer durant l'ensemble de l'épreuve.

## 2.3. Mixité des équipes

Chaque équipe doit obligatoirement être composée de filles et de garçons. L'absence de mixité au sein d'une équipe entraine des points de pénalités dans l'évaluation.

### 2.4. Identification des équipes

Les équipes concourent sous un numéro d'équipe qui leur sera attribué et sous un nom qu'elles transmettent dans le dossier d'inscription.





Les participants sont tenus de porter les équipements fournis par l'organisation, soit un tee-shirt et une casquette par personne. Tout refus engendrera une disqualification de l'équipe.

#### 3. COMPORTEMENT DES EQUIPES

Les participants s'engagent à respecter :

- leurs interlocuteurs (organisation, encadrants, coéquipiers, équipes adverses, passants, institutions...)
- l'environnement sur le village et au long de leurs déplacements pendant le rallye

Les concurrents s'engagent à ne pas porter préjudice à l'image de l'évènement par leurs comportements, leurs attitudes ou leurs déclarations, sous peine de pénalité de points, pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe.

#### 4. EQUIPEMENTS DES EQUIPES

#### 4.1. Retrait des dossiers de course

L'encadrant de chaque équipe pourra retirer le dossier de course au village EDUCAP CITY entre 8h et 9h30 sous condition que le dossier d'inscription soit complet (Remise des autorisations parentales, du bordereau signé du guide de l'encadrant et de la fiche « engagements et responsabilités » à l'organisation).

Le dossier de course est composé :

- d'une pochette
- du carnet de course qui contient la feuille de route et les questions
- de bracelets de sécurité pour chaque enfant (inscription du numéro de téléphone de l'encadrant avant le départ de la course). Si l'encadrant ne désire pas mentionner son numéro de téléphone personnel, il inscrira le numéro d'appel de l'organisation. Le port du bracelet de sécurité renseigné est obligatoire.
- un stylo
- une carte de Paris
- un ticket de transport Mobilis Zone 1-2

### 4.2. Retrait des équipements et collations

Une fois munis de leur dossier course, les encadrants d'équipe pourront retirer les équipements suivants :

- Un T-shirt et une casquette pour chaque membre de l'équipe (les enfants ne disposant pas de l'autorisation du droit à l'image auront une casquette de couleur différente afin qu'ils puissent être identifiés. L'encadrant devra s'assurer de son port tout au long de la course).
- Un T-shirt pour l'encadrant
- Une collation sera également remise aux participants avant le départ de la course

## 5. LE RALLYE

## 5.1. Point de rassemblement





Le point de rassemblement du rallye est le village EDUCAP CITY, situé au Centre sportif Emile Anthoine. L'accueil des équipes se fera par le 11 avenue de Suffren 75015 Paris.

## 5.2. Horaire du rallye

L'accueil sur le village se fera à partir de 8h.

Les horaires du rallye seront officiellement le jour du rallye et seront mentionnés sur le carnet de route des équipes. Le déroulé prévisionnel du rallye est le suivant :

Le départ du rallye est prévu entre 9h30 et 10h et pourra se dérouler en plusieurs vagues selon le nombre de participants inscrits.

Une pause-déjeuner de 45 minutes est obligatoire et contrôlée sur le point de passage prévu à cet effet. Le lieu de la pause déjeuner sera communiqué aux équipes le jour du départ et indiqué sur le carnet de route.

L'heure de retour des équipes sur le village sera indiquée sur le carnet de route (entre 15h et 15h30 selon l'heure de départ). Les dossiers remis après cette heure ne seront pas comptabilisés dans le classement.

#### 6. POINTS DE PASSAGE

Les équipes doivent obligatoirement se rendre sur les sites des points de passage afin de répondre aux questions du carnet de route. L'apposition du tampon sur le carnet de route par le représentant du point de passage atteste du passage effectif de l'équipe sur le site. . A défaut de tampon (ou de signature homologuée), les réponses aux questions ne seront pas corrigées.

Le premier point de passage sur lequel chaque équipe doit se rendre lors du parcours du matin et lors du parcours de l'après-midi est imposé par l'organisation. Il est signifié par le surlignage au marqueur du point de passage concerné. Le reste du parcours s'effectue à la convenance des équipes.

Les équipes doivent présenter spontanément la feuille de route à chaque point de passage à son représentant afin de la tamponner le carnet et de permettre l'évaluation du comportement. Le représentant ne validera le point qu'en présence des 6 membres de l'équipe et de leur encadrant.

#### 7. UTILISATION D'IMAGE

L'évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public, chaque participant (ou son responsable) autorise expressément l'organisateur, à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image dans le cadre de L'évènement pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'évènement.

#### 8. CLASSEMENT DES EQUIPES

## 8.1. Critères d'évaluation





Les équipes seront évaluées en prenant en compte la somme des critères suivants :

- Points de passage visités : 5 points par site
- Réponses aux questions : 5 points par bonne réponse.
- Défis réalisés : selon la notation prévue sur le carnet de route
- Points de bonus : tels qu'indiqués dans le règlement ou sur le carnet de route (cf. 8.2)
- Points de malus : tels qu'indiqués dans le règlement ou sur le carnet de route (cf. 8.3)

## 8.2. Attribution de points de bonus

Les équipes pourront bénéficier de points de bonus selon les critères suivants :

- Mixité de l'équipe : + 30 points
- Inclusion d'un ou plusieurs enfants handicapés dans l'équipe : + 50 points
- Passage sur un site excentré du village : Mention sur le carnet de route en fonction de la distance

#### 8.3. Attribution de points de malus

Les équipes pourront être pénalisées de points de malus selon les critères suivants :

- Non-respect des règles de sécurité : de 50 points à la disqualification
- Non-respect des interlocuteurs : de 50 points à la disqualification
- Non-respect de l'environnement : de 30 points à la disqualification
- Non-respect du premier point de passage : 50 points
- Perte de la pochette : 50 points
- Retard sur le retour au village : -20 points entre 1 et 20 minutes de retard au regard de l'heure annoncée de retour sur le village / disqualification au-delà de la 20<sup>e</sup> minute.
- Perte du questionnaire : disqualification
- Equipe non complète à l'arrivée sans justification : disqualification

#### 8.4. Classement et récompenses

Les équipes seront classées compte tenu des critères d'évaluation mentionnés précédemment.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes : l'organisation prendra en compte le meilleur résultat au questionnaire et en cas d'égalité, l'équipe qui aura validé le plus de points de passage durant la journée sera déclarée vainqueur. En cas encore d'égalité, l'équipe la plus jeune (moyenne des âges).

Trois équipes seront récompensées selon le classement de trois villes différentes.